MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, Saint-Médard, vendredi le 4 SEPTEMBRE 2026, à 19 heures.

Sont présents à cette séance,

Monsieur Rodolphe Thériault, Maire Absent
Monsieur Joel Ouellet, conseiller # 1 Absent
Madame Claudette Blouin, conseillère # 2
Monsieur Carol Gagnon, conseiller # 3
Madame Sophie Gagnon conseiller # 4

Sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Carol Gagnon

Est également présente,

Madame Jeanne Lapalme, directrice générale/ greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2026-09-150- MAIRE SUPPLÉANT ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE le maire se retire pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la nomination du conseiller Carol Gagnon, à titre de maire suppléant, est effectif depuis le 14 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une maire suppléant pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT l'article 203 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le Maire et le greffier-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du Maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé;

CONSIDÉRANT QUE madame Jeanne Lapalme, directrice générale et greffière-trésorière demeure signataire des chèques et effets bancaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **_Claudette Blouin** et résolu à la majorité des conseillers présents **DE NOMMER** monsieur Carol Gagnon, conseiller municipal, à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Médard pendant la durée de l'absence du maire;

D'AUTORISER monsieur Gagnon, en tant que maire suppléant, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents administratifs et les effets bancaires provenant des comptes Entreprises de Desjardins et de la Banque Nationale, devant être signés conjointement par le Maire et le greffier-trésorier, et ce, pendant la durée de la suppléance;

Certifiée conforme à la séance du 4 SEPTEMBRE 2026
Sous réserve d'approbation du procès-verbal

ADOPTÉ

Carol Gagnon, maire suppléant
Municipalité de Saint-Médard

Jeanne Lapalme,
Directrice-générale / Greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Médard